

Le Développement Durable et la Déclaration de Rio :

Y a-t-il danger ?

Sustainable development and the Rio Declaration – Intentions and Doubts

Natures Sciences Sociétés du – Libre opinion 26 mai 2006

Auteurs :

Dr FÜLEKY György, Professeur, chef de département, Université St. István, département de biologie des sols

Péter Károly utca 1

H-2100 GÖDÖLLŐ

Tel. : +36 28 410 200/1817 fax: +36 28 410 804 e-mail: Fuleky.Gyorgy@mkk.szie.hu

Dr h.c. Guy TURCHANY, architecte urbaniste, professeur d'aménagement du territoire, Membre du conseil exécutif de l'Université Internationale du Développement Durable UIIDD

Petőfi S. u. H – 4069 EGYEK

Tél.. +3652 – 579 000 / 579001 e-mail : turchany@vnet.hu

Dr TURCSÁNYI Károly Professeur, chef de département. Université Zrinyi M. Département de logistique

Hungária krt. 9-11. H – 1582 BUDAPEST

Tel. +361 - 432.90.69 Fax. e-mail. turcsanyi@zmne.hu

Dr VÖRÖS Mihály Professeur, chef de département Modern Üzleti Tudományok Fôiskolája

Fiastyuk u. 35-37 H - 1139 BUDAPEST

Tel. +361 – 239.84.7 e-mail. voros.mihaly@mutf.hu

"Les plus grands malheurs de l'humanité naissent de malentendus, et non pas comme le veut la polémique partisane, de la perversité des uns triomphant de la bonté naturelle des autres. Mais les pires malentendus, à leur tour, naissent de confusions faites sur les mots. Il n'y a pas de „questions de mots” au sens futile, accoutumé, parce que tout est d'abord question de mots, au sens précis et définitif de l'expression. Si nous ne partons pas, dès nos premières démarches, d'une définition concrète des mots en jeu, la partie est perdue d'avance ou plutôt elle va se jouer dans un domaine où ne subsiste plus ni sanction ni arbitrage; où chacun peut prétendre d'avoir gagné; où la victoire de l'un n'est pour l'autre que tricherie. J'appelle sanction le simple jugement de vérité ou d'erreur, dans un domaine où quelques vérités fondamentales sont reconnues. Je doute qu'il en existe de cette sorte parmi nous"¹

Voilà le but même de notre recherche sur le développement durable, définir le sens et la portée du concept, pour pouvoir par la suite, étudier les possibilités d'une application, sociale, politique et technique du développement durable.

Le Rapport Brundtland

Depuis la publication du rapport de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 1987, dit "Rapport Brundtland", la conception "toute nouvelle" de Développement Durable jouit d'une popularité sans précédent. Un tel succès est prouvé par la multiplication des stratégies de Développement Durable à travers le monde. Par exemple, la stratégie de l'Union Européenne, et celle de la Suisse, qu'on ne peut pas accuser d'être avant-gardiste. Il en ressort qu'il est "politiquement incorrect" de s'en prendre à un slogan aussi généralement admis et qui est appelé à faire le consensus entre les contraires.

Nos remarques critiques ont pour but de montrer les dangers d'une définition imprécise du Développement Durable, ce qui permet son acceptation dans divers contextes (tout cela est dû à un compromis politique trop global, accepté en son temps par la Commission). De ce fait non seulement nous ne croyons pas à la gravité des conséquences de nos actes quotidiens, mais nous arrivons jusqu'à les nier. Un bon exemple pour illustrer nos propos, est celui du réchauffement global et du changement climatique. Ainsi, au Pôle Nord, nous effectuons des mesures journalières et produisons des films à succès sur les diverses

¹ Denis de Rougemont Penser avec les mains. Edition Gallimard, 1972

conséquences du changement climatique. Malgré cela, nous ne croyons pas aux effets du réchauffement global sur notre survie même.

Les dangers d'une définition imprécise

L'idée de base du Rapport Brundtland, comme celui du Club de Rome, était de motiver et d'encourager la société à la lutte contre les dangers provenant d'une croissance économique soutenue. Cette croissance étant responsable des graves dysfonctionnements environnementaux constatés. Ceci dit, il faut reconnaître que les solutions proposées sont sans effets pour deux raisons essentielles :

1. le problème est dans la définition même du "Développement Durable"
2. ce qui est encore plus inquiétant, c'est que le rapport présuppose une nouvelle ère pour la résolution des problèmes environnementaux, par une forte croissance économique, acceptable du point de vue de la société et de l'environnement.

Ces contradictions illogiques ne sont compréhensibles que par des compromissions politiques. Aucun militant environnemental ne pourra se faire élire sans promettre, lui aussi, la croissance économique en plus d'un certain nombre d'actions en faveur de l'environnement! C'est encore plus vrai pour les pays en développement, qui ne veulent pas renoncer aux mirages de la croissance, même s'ils sont régulièrement déçus. Voilà les raisons pour lesquelles le rapport Brundtland et la déclaration de Rio (1992) ont été consacrés "à l'environnement et au développement" (en réalité, il s'agit pour certains, de croissance et non de développement). Toute production est nécessairement basée sur des ressources et de l'énergie, malgré cela, on continue à vouloir admettre qu'on pourra faire le développement et la croissance, en même temps, malgré leur opposition totale, comme on l'a vu.

Ce n'est peut-être pas un hasard, que l'on tente sans arrêt de confondre "développement" et "croissance". C'est pour cette raison que nous avons étudié la Déclaration de Rio et de ses 27 principes, de manière détaillée et critique.

Les contradictions de la Déclaration de Rio

La conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992 réaffirme la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement adoptée à Stockholm le 16 juin 1972 et cherche à en assurer le prolongement.

Le problème, vient de l'introduction d'un tout nouveau concept, pour lequel il est difficile de trouver une définition simple et claire, compréhensible d'une manière non équivoque, par tout le monde. Cela est le problème fondamental de la Déclaration de Rio, qui manque de clarté, et de ce fait, ne donne pas d'indications précises sur les intentions des concepteurs. Cette remarque nous semble pertinente, par rapport à la définition du "Sustainable Development", en français, "Développement Durable" et des notions qui s'y rattachent.

Il se peut que la difficulté vienne de la langue utilisée pour le rapport Brundtland, et la déclaration de Rio, soit, l'anglais, qui ne permet pas des nuances et des subtilités. La langue anglaise utilise le "development" dans diverses acceptations. Il peut signifier, *le bien-être, le progrès, la mise en valeur, la manifestation d'un talent*, et même dans son acceptation de "large development", un *grand ensemble*, et enfin un "new development" n'est autre chose qu'*un fait nouveau, etc.* On voit bien que le mot "development" ou "developmental" peut être utilisé dans différents contextes et tout ce qui peut être interprété, on l'interprète, et pire encore, si l'occasion se présente, on l'interprète mal, selon les intérêts en jeu ! Le plus grave, dans ce cas, est qu'on parle de **développement**, mais on entend **croissance**. La Déclaration elle-même, après avoir laissé dans les premiers paragraphes, la définition dans un "flou artistique". Et encore une dernière remarque, peut-être la plus importante, dans son préambule, elle différencie l'Environnement et le Développement, ce qui rend la confusion totale.

Dès le préambule de la Déclaration, on sent que son but est de respecter les intérêts de toutes les parties, et dès ce moment, on se pose la question de savoir si c'est dans l'ordre du possible... Mais, voyons quelques exemples de la Déclaration.

Principe 1 : *Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.*

Les être humains sont au centre de ses préoccupations, mais sans définir précisément ce qu'il entend par là, si ce n'est dans sa deuxième phrase, "le droit à une vie saine et productive en

harmonie avec la nature". Mais de quelle productivité parlons-nous ? Ce terme même prête à nouveau à confusion, dans une société tournée vers le "productivisme" et le profit.

Qu'est-ce qui découle de ce qui précède? Est-ce que l'on doit interpréter que le sens du Développement Durable est la vie harmonieuse de l'homme avec la nature? Ou, parle-t-on seulement de la croissance?

Principe 2 : *Conformément à la charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les États ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leurs juridictions ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres pays ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.*

L'énoncé de ce principe n'est pas nécessairement en accord avec le premier. Que veut dire "la politique d'environnement et développement"? D'autant plus que l'on parle du droit souverain des États d'exploiter leurs ressources pour autant qu'ils ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres pays. Comment peut-on interpréter ce principe, au vu de notre monde de plus en plus globalisé? Ne sommes-nous pas ici dans un cas contradictoire, quand on sait que la pollution de l'air, de l'eau, et ainsi de suite, passe gaiement les frontières?

Principe 3 : *Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.*

Il parle à nouveau du droit au développement, en anglais "*right to development*" qu'il définit par lui-même. Parlons-nous dans cette acceptation du bien-être, du développement, ou de la croissance? Et tout cela sans que le droit humain mette en cause la qualité de l'environnement des futures générations? sans préciser ce qu'il entend sous "développement" et en essayant dans sa deuxième partie, de l'expliquer par des besoins et la préservation de la nature pour les générations futures. Malheureusement, le droit et les besoins humains prêtent facilement à interprétation et on peut aisément justifier toute augmentation de la production "mes besoins augmentent avec mes revenus"!

Principe 4 : *Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit*

faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée comme isolément.

Par rapport à ce que nous avons vu précédemment, ici on parle non pas de développement, mais de "croissance". Dans ce sens, on comprend mieux que la Déclaration de Lisbonne, a pu être intégrée dans la stratégie du Développement Durable "Sustainable Development" de l'Union Européenne, tout en précisant que la défense de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de "croissance". Vu ainsi, le texte deviendrait cohérent, mais il faut malgré tout remarquer, que la défense de l'environnement est subordonnée au processus du développement, sous-entendu "croissance".

Principe 5 : *Tous les États et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveau de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde.*

Ici, on admet comme condition indispensable "requirement of sustainable development" l'élimination de la pauvreté et la réduction des différences de niveau de vie, mais on évite soigneusement d'aborder la question à savoir, si la différence doit être réduite en augmentant le niveau de vie de centaines de millions de pauvres ou en diminuant celui des pays industrialisés?

Principe 6 : *La situation et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables sur le plan de l'environnement, doivent se voir accorder une priorité spéciale. Les actions internationales entreprises en matière d'environnement et de développement devraient également prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays.*

Le principe parle de pays en développement "developing countries" et dans la même phrase, des pays les moins avancés "least developed". Une fois encore la définition linguistique pose problème et embrouille le texte. Le plus grave est qu'on idéalise et on promet tout et le contraire. Qu'entend-on par "pays les plus vulnérables sur le plan de l'environnement"? Et dans ce contexte, comment peut-on prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays? Les forêts d'Amazonie sont extrêmement vulnérables, comme tout le monde le sait, du point de vue environnemental. Mais est-il dans l'intérêt de tous les pays de limiter

leur exploitation?

Principe 8 : *Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les États devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées.*

Une fois de plus, on revient au problème de la définition du Développement Durable. Est-il en harmonie ou en contradiction avec une meilleure qualité de vie? Mais il est tout aussi illusoire de parler de qualité de vie sans définir ce qu'on entend par là. En même temps, on parle dans ce principe, de la "consommation non viable" sans définir ni ses modalités, ni ses critères et rendant donc sa réalisation invraisemblable.

Principe 9 : *Les États devraient coopérer ou intensifier le renforcement des capacités endogènes en matière de développement durable en améliorant la compréhension scientifique par des échanges de connaissances scientifiques et techniques et en facilitant la mise au point, l'adaptation, la diffusion et le transfert de techniques, y compris de techniques nouvelles et novatrices.*

Là, on atteint au paroxysme des voeux pies..! Tout en ne se privant pas de faire entendre que la résolution des problèmes viendra d'un développement scientifique et technique, et en passant sous silence les conséquences de ces progrès sur nos ressources naturelles.

Dans le reste des principes, soit du principe 10 au principe 23, la problématique reste identique. Des définitions imprécises et une idéalisation excessive. Nous n'allons donc pas les étudier en détail, par contre, les principes 23 à 26 font exception puisqu'ils traitent de la préservation de la Paix, du terrorisme intérieur et extérieur, et des questions spécifiquement militaires. Nous estimons important de prendre position à ce sujet et de développer quelques concepts spécifiques.

Principe 23 : *L'environnement et les ressources naturelles des peuples soumis à l'oppression, domination et occupation doivent être protégés.*

Il n'est pas cohérent de vouloir protéger, en cas d'oppression ou d'occupation, l'environnement et les ressources naturelles des peuples, tout en omettant de parler de la protection même des opprimés.

Principe 24 : *La guerre exerce une action intrinsèquement destructrice sur le développement durable. Les États doivent respecter le droit international relatif à la protection de l'environnement en temps de conflit armé et participer à son développement, selon que de besoin.*

Il faudrait peut-être admettre que la guerre a toujours des effets destructeurs sur l'environnement. En essayant de nier ce fait, ce principe est plein de contradictions. L'histoire millénaire des conflits armés a prouvé qu'ils ont toujours eu des conséquences ravageuses sur l'homme comme sur son environnement. **Le propre de la guerre est d'être destructrice et elle n'a jamais pris en compte aucun aspect pouvant contrarier son efficacité.**

La question se pose tout différemment quand on parle de la défense de la Sécurité Humaine, dans laquelle il s'agit d'écartier de l'homme tout danger qui le menace, que ce soit de l'environnement naturel ou mettant en cause sa qualité de vie. En posant la question de la sécurité humaine, on se rend immédiatement compte de sa complexité et des multiples études qui seront encore nécessaires pour sa définition.

Principe 25 : *La paix, le développement et la protection de l'environnement son interdépendants et indissociables.*

Un véritable principe imprégné d'angélisme ! On ne saurait le critiquer sans friser le ridicule... Mais tout de même, quand on parle de développement, s'agit-il vraiment du développement spirituel de l'homme? Et à ce moment-là les buts fixés seront peut-être atteignables. Mais si le terme développement est utilisé dans le sens de la croissance, tout ça devient lettre morte, puisque dans un espace fini, on ne peut croître qu'au détriment des autres. Pour preuve, on ne peut que citer l'ouvrage d'Adam Smith "La Richesse des nations", où il observe très pertinemment que l'augmentation de la richesse d'un individu provient toujours de l'appauvrissement de ses semblables.

Principe 26 : *Les États doivent résoudre pacifiquement tous leurs différends en matière d'environnement, en employant des moyens appropriés conformément à la Charte des Nations Unies.*

Si on comprend bien, on ne demande aux États de résoudre leurs différends pacifiquement, qu'en matière d'environnement ! Tous les autres cas de figure restent ouverts à des conflits armés,

qui par principe, sont destructeurs de l'environnement. Cela représente un recul par rapport à la Charte des Nations Unies, qui prévoit de résoudre **tous** les conflits dans le cadre des accords internationaux et des Nations Unies.

Principe 27 : *Les États et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes consacrés dans la présente Déclaration et au développement du droit international dans le domaine du développement durable.*

Dieu que ce serait beau ! Tous les États de bonne foi, en évitant de se jeter des anathèmes et désigner les "puissances du mal" d'un bord ou de l'autre. Mais, au vu de l'expérience de ces dix dernières années, nous en sommes bien loin, hélas !

La Déclaration de Rio, un document où tout le monde semble être gagnant.

La Déclaration de Rio veut réunir, d'une manière poétique, deux concepts diamétralement opposés. D'un côté, le Développement, et de l'autre, la Croissance. C'est un peu comme si l'on voulait dire "la clarté de la nuit", ou, au niveau slogan politique, " la guerre propre, ou la guerre humanitaire...". Et maintenant, l'ensemble de ces oxymores s'est enrichi d'un nouveau concept, "le développement durable".

Vouloir une croissance intensive, un maximum de profits et en même temps, le développement harmonieux de la société et de l'environnement, c'est comme "vouloir l'argent et l'argent du beurre".

Il en va tout autrement du développement "humain" ou "sociétal", puisque au moment où je renonce à quelque chose en faveur d'une autre personne ou d'un groupe de personnes, je travaille au développement de ma propre personnalité. On voit bien que dans ce sens, le développement n'a pas de limites. **Dans une autre relation, l'amour ne peut se développer que dans le partage et paradoxalement, plus on partage, plus on devient "riche".**

"Tout va très bien, Madame la Marquise"... les catastrophes arrivent !

Les dangers qui menacent notre environnement sont bien réels. La communauté scientifique attire

quotidiennement notre attention sur les conséquences dramatiques de nos actes journaliers. On sait qu'une augmentation de la température due à notre surconsommation énergétique peut amener, un rétrécissement des terres cultivables, une fortes migrations de la population des régions devenue inhospitalières vers nos sociétés industrielles.

Il n'y a aucun doute que les bouleversements dans l'ordre naturel amèneront des conséquences graves dans nos sociétés. Il n'est pas sûr que la crise humanitaire ne finisse pas par une crise et une guerre généralisée, avec les conséquences qui en découlent. Mais que fait-on? Pratiquement rien ! Les USA n'ont pas ratifié l'accord de Kyoto, sous prétexte que "le mode de vie américain n'est pas discutable". Cela démontre clairement l'état de la situation. Mais, envers et contre tout, on continue de parler de développement durable, tout en continuant une production des biens de consommation sans limites du Nord au Sud, cela promet, mais surtout rapporte beaucoup d'argent aux investisseurs, fabricants d'automobiles, marchandes de pétroles, etc. !

Que peut-on faire dans cette situation ? Tout d'abord, **on doit reconnaître que la "société humaine durable" doit avoir la priorité sur le développement durable**. Il faut découvrir comment changer les mécanismes cognitifs humains, de manière à ne pas occulter ce qui est pourtant confirmé par la science. Nous savons, par exemple, que la vitesse excessive des véhicules est dangereuse, mais le problème est que nous croyons que cela ne nous concerne pas, jusqu'au jour où nous nous retrouvons en chaise roulante..., mais c'est déjà trop tard.

La croissance déguisée en développement ne pourra jamais arrêter ce processus suicidaire, tout au mieux, elle peut retarder l'avènement de ces catastrophes.

La Déclaration de Rio souligne la nécessité d'agir, mais en même temps :

- elle ne fait pas plus que de suggérer l'idée de la nécessité de progrès matériels ininterrompus;
- elle occulte le fait que la croissance matérielle n'a qu'une incidence limitée sur le bien-être et le sentiment de plénitude des hommes.

La Déclaration de Rio veut faire croire qu'on peut réaliser des promesses contradictoires, ceci est

plus que dangereux. Dans ces conditions, le concept du Développement Durable ne sert qu'à donner bonne conscience à tous ceux qui estiment "le probable impossible en dépit de ce que l'on sait", comme les dangers du rythme de croissance actuel et de la menace de l'économie globalisée sur l'humanité.

LE PIRE N'EST PAS SÛR, MAIS IL FAUT S'Y PREPARER, SINON...?

C'est pour essayer de mettre bon ordre et de définir d'une manière plus claire le développement durable, que le Club of Sustainable Development a été créé au sein du Conseil Mondial des Professeurs Hongrois d'Universités (MPV). Dans notre travail, nous aimerions mieux définir ce que l'on entend par "développement durable" en faveur de la société, de l'environnement et de l'économie, la hiérarchisation de cette énumération, n'est pas due au hasard. Nous n'avons pas seulement l'intention de chercher une définition, mais aussi des domaines d'applications concrets au niveau de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.